



Pour contrer l'intimidation, je brise la chaîne du silence



et je fais preuve de civisme.



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école¹ École La Source / 2020-2021

Nom de l'école : La Source	Nombre d'élèves : 340	École primaire <input checked="" type="checkbox"/> École secondaire <input type="checkbox"/>
Date d'approbation du conseil d'établissement : 29 juin 2020		
Nom de la direction : Stéphane Maleau		
Nom de la personne en charge de coordonner l'équipe de travail : Stéphane Maleau		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Caroline Lavictoire, Sébastien Roy, Francine Crêtes, Caroline Beauchamp, Danielle Mineault (révisé en juin 2020)		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <ul style="list-style-type: none">• <i>L'école La Source privilégie le respect sous toutes ses formes. Elle favorise également l'entraide entre les élèves.</i>• <i>L'école La Source vise à être un milieu de vie sécuritaire où tous acceptent les différences.</i>		

¹ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections/ **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Portrait de la situation – Analyse de la situation²

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves ont indiqué à la majorité se sentir en sécurité à l'école (89% des élèves ont noté qu'ils se sentaient toujours ou presque toujours en sécurité à l'école (2019). • Les élèves considèrent que les membres du personnel interviennent rapidement en cas de conflits (90%) (2019) • La cour d'école est l'endroit où les conflits et la violence sont les plus fréquents (2019). • En majorité, les gestes de violence sont faits entre des élèves d'un même niveau scolaire (2019) • Le sondage montre que très peu d'élèves vivent de l'intimidation (6 élèves) (2019) 	<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation d'émetteurs-récepteurs sur la cour de récréation ✓ Boîte aux lettres pour les conflits, une ligne téléphonique et une adresse courriel : jedenonce-lasource@cldraveurs.qc.ca ✓ Prêt de matériel pour rendre les jeunes actifs sur la cour ✓ Comité plan de lutte ✓ Retenues tous les jours de la semaine (système de billets de communication) ✓ Programme VIP ✓ Sensibilisation pour contrer l'intimidation ✓ Ajout d'une TES au centre d'aide ✓ Défi contrôle aux récréations ✓ Service d'ateliers individuels ✓ Médiateurs ✓ Présence de TES sur la cour de récréation ✓ Projet ERO ✓ Mise en place d'un système pour valoriser les bons coups (arbre des bon coups) ✓ Local Bougeotte 	<p>DÉFIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de récréations animées ✓ Offrir davantage d'ateliers personnalisés et de groupe (prévention) ✓ Activités sur le civisme : valoriser le vouvoiement ✓ Acti-leaders ✓ Campagne visuelle pour l'intimidation
<p>Enjeux à prioriser pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect sous toutes ses formes. Mettre l'emphasis sur le respect des consignes et éviter de répliquer à l'adulte. • Poursuivre la sensibilisation chez nos élèves aux phénomènes de l'intimidation et de la violence à l'école. • Outiller nos élèves à reconnaître et à dénoncer l'intimidation et la violence à l'école. • Conscientiser nos élèves sur l'importance du civisme. • Poursuivre le projet ERO dès les premières semaines de l'année scolaire 		

²Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Mesures et modalités applicables³

<p>Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'estime de soi, gestion de la colère et d'habiletés sociales par la TES, selon les demandes • Ateliers sur l'intimidation et la cyber intimidation au 3^e cycle • Affiches sur l'intimidation et le civisme dans l'école ainsi que des ateliers • Activités parascolaires • Suivi des fiches d'autobus et interventions dans les autobus, au besoin • Conséquences pour les élèves acteurs de violence ou d'intimidation, selon l'échelle de gradation • Semaine de sensibilisation à la lutte à l'intimidation • Implication du policier éducateur, au besoin • Travailler les thèmes en lien avec l'intimidation et la cyber intimidation par le projet VIP (le respect et la résolution de conflits) (3^e cycle) • Travailler les thèmes du projet VIP au 1^{er} et au 2^e cycle • Activités de sensibilisation pour la sécurité sur le web (3^e cycle) • Projet « Vers le Pacifique » au préscolaire • Présentation aux élèves d'activités portant sur le civisme, sur le respect du bien d'autrui et sur l'intégrité de l'autre • Projet ERO (entraide-respect-ouverture d'esprit) • Local Bougeotte
<p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie de l'école sont inscrites à l'agenda des élèves et publiées sur le site web de l'école • Les règles de vie du service de garde sont remises aux parents en début de l'année + site Internet de l'école • Les parents participent à diverses activités lors des sorties éducatives • Des affiches traitant de l'intimidation et du civisme sont visibles pour les parents dans l'école • Les parents des élèves concernés sont informés lors de situations particulières • Mettre un lien sur le site Internet afin qu'on soit dirigé vers le site http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/ • Définir les termes liés à l'intimidation • Trucs à donner aux parents par l'intermédiaire du site Internet de l'école www.espacesansviolence.org/

³ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

<p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves sont sensibilisés au fait qu'ils peuvent parler à des adultes en qui ils ont confiance ▪ Prévoir une procédure d'intervention en cas d'intimidation ou de violence. Les élèves pourront aussi s'adresser à la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) ▪ Consignation des interventions (SPI) ▪ Mettre en place un mécanisme de dénonciation par courriel et/ou par message téléphonique : 819-503-8039 poste 51107 (boîte vocale utilisée exclusivement à cet effet), jedenonce-lasource@csdraveurs.qc.ca ou l'utilisation d'une boîte aux lettres devant le local du centre d'intervention et de prévention (CIP) ▪ Informer davantage la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) et les directions concernant les cas d'intimidation et de violence réglés ou en traitement
<p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection de l'identité de l'élève qui dénonce ou qui est témoin d'une situation ▪ Boîte aux lettres près du centre d'intervention et de prévention (CIP) ou utilisation de l'adresse courriel pour dénoncer tout acte d'intimidation par écrit (confidentiel) ▪ Boîte vocale accessible seulement par la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) et les directions ▪ Aller voir confidentiellement la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) ou tout autre intervenant ▪ Rencontre confidentielle des élèves concernés
<p>Les actions qui doivent être prises ⁴lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p><i>Par tout adulte témoin :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer rapidement les élèves impliqués • Informer les parents par écrit ou par téléphone • Informer les différents intervenants responsables des élèves impliqués incluant le service de garde • Remise des billets de communication de l'école et/ou du service de garde et consignation des billets par le responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Rencontre avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • L'enseignant ou la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) consigne les informations dans SPI <p><i>Par la direction pour les élèves impliqués :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication de la direction (ou du policier éducateur au besoin) • Communication avec les parents des élèves impliqués • Émettre des sanctions <p><i>Par les parents des élèves :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication et collaboration avec l'équipe-école • Discuter avec leur enfant de la situation

⁴ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

<p>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à :</p> <p>** Ce soutien est offert par <i>tous les membres du personnel de l'école.</i></p>	<p>L'élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapidité d'intervention • Informer les parents par écrit ou par téléphone • Rencontre avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Suivi avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Soutien avec le site Internet http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/ <p>L'élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapidité d'intervention • Informer les parents par écrit ou par téléphone • Rencontre avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Suivi avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Soutien avec le site Internet http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/ • Rencontre avec la direction • Sanctions applicables selon la gravité et l'historique de l'élève <p>L'élève témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapidité d'intervention • Renforcement positif • Rencontre avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Suivi avec la personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP) • Soutien avec le site Internet http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/
<p>Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <i>selon la gravité ou le caractère répétitif</i> de ces actes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avis écrit ou appel aux parents • Retenues et/ou réflexions, selon la gravité de la situation • Gestes réparateurs de l'acteur d'intimidation face à la personne intimidée • Suspensions interne ou externe, selon l'historique de l'élève et la gravité du geste • Effectuer des travaux lors des suspensions (le parent doit voir à ce qu'ils soient complétés lors des suspensions externes) • Rencontre aux retours de suspensions externes (parent/élève/direction) • Présence aux journées pédagogiques possibles • Perte d'activités ou de sorties possibles • Autres sanctions possibles
<p>Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner les actes dans SPI (personne responsable du centre d'intervention et de prévention (CIP)) • Consigner l'information dans GPI (enseignants) • Grille de compilation des incidents de violence et d'intimidation (direction)

Objectifs annuels 2019-2020⁵

	Objectif	Indicateur	Moyens	Cueillette de données		Résultats obtenus
				Juin 2019	Mars 2020	
Élèves	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la dénonciation lors d'événements d'intimidation ou de violence 	60%	<ul style="list-style-type: none"> Message téléphonique : 819-503-8039 poste 51107 Courriel : jedenonce-lasource@cldraveurs.qc.ca Boite aux lettres devant le contre d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> 7/13 (53%) des élèves intimidés n'ont pas dénoncé <p><i>*Intimidés : Les élèves qui ont répondu avoir été intimidés toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> 4/7 (57 %) des élèves intimidés ont dénoncé 2/7 (28%) ont été dénoncées par les parents 1/7 (15%) a été dénoncée par un pair 	<p>Objectif à poursuivre</p> <p>Les élèves sont de plus en plus conscients du phénomène de l'intimidation et de la violence et de ses conséquences.</p>
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la constance et la rigueur dans l'application des règles de vie. 	80%	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'émetteurs-récepteurs Zone de surveillance et port de brassards pour être visible Revoir les règles de vie lors des rencontres d'équipe Sensibiliser les élèves à l'importance de dénoncer toute situation de violence ou d'intimidation. Expliquer la différence entre conflit et intimidation. Consignation rigoureuse des billets de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> 94% des élèves soulignent que les membres du personnel voient au respect des règles de vie. 	Objectif non évalué	Objectif à poursuivre
Parents	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration en lien avec les sanctions 	60%	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation Diffuser les règles de vie dans l'agenda Communication efficace avec les parents Informers les parents des activités vécus dans le cadre du projet ERO 			Objectif à poursuivre
École	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un portrait du milieu à jour 	Élèves participant au sondage	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un nouveau sondage en lien avec la violence, l'intimidation et le sentiment de sécurité à l'école en 2018-2019. 			Sondage fait dans le cadre des consultations pour le projet éducatif.

⁵ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014